

Opération refusée à un Témoin de Jéhovah

Un patient s'est vu refuser une opération parce qu'il n'acceptait pas de transfusion d'urgence pour des motifs religieux. À juste titre, selon le tribunal cantonal bernois.



(Image d'illustration) Le patient ne voulait pas que le personnel lui fasse une transfusion de sang en cas de besoin. (Vendredi 30 juin 2017) (Photo: AFP)

on off i

Une faute?

Un hôpital bernois a refusé d'opérer un témoin de Jéhovah, car le patient n'aurait pas accepté une transfusion de sang en cas d'urgence. Le tribunal cantonal bernois estime que l'hôpital n'a pas enfreint la loi.

Signalez-la-nous!

Ethique professionnelle

L'homme souffrait d'une hernie discale et avait été inscrit pour l'opération auprès d'un hôpital répertorié du canton de Berne par un médecin. Ce dernier avait souligné dans le formulaire que son patient était témoin de Jéhovah.

L'opération lui a été refusée, car le patient ne voulait pas que le personnel lui fasse une transfusion de sang en cas de besoin. Quelques jours avant l'opération, l'anesthésiste lui avait présenté une déclaration de consentement spécialement adaptée à sa communauté religieuse, stipulant que les médecins ont le droit de pratiquer une transfusion de sang en cas d'urgence.

PUBLICITÉ

inRead invented by Teads

L'hôpital en question n'était pas prêt à laisser un patient se vider de son sang, cela allant à l'encontre de l'éthique professionnelle. De son côté, le patient a argué qu'une intervention si routinière ne nécessitait aucune transfusion sanguine. Il estime que l'opération lui a été refusée en raison de ses convictions religieuses.

Ce n'est pas parce que la probabilité d'une transfusion sanguine est faible qu'il faut en conclure que l'hôpital n'a pas basé sa décision sur des raisons médicales, souligne le Tribunal cantonal bernois dans son jugement. La Berner Zeitung en a fait écho dans ses pages vendredi.

Pas de discrimination raciale

Les juges n'ont pas reconnu la discrimination raciale. Celle-ci pourrait être invoquée si l'hôpital refusait d'opérer certains patients à cause de leur race, ethnie ou religion. Ce n'est pas le cas ici, puisque le témoin de Jéhovah a requis des conditions spécifiques pour l'opération.

Sur le plan médical, la fin de l'histoire se termine toutefois bien pour le patient. Il a rapidement trouvé un établissement d'accord de l'opérer à ses conditions à la date prévue.

Les transfusions de sang sont considérées comme un péché chez les Témoins de Jéhovah. Plusieurs passages bibliques les interdisent, peut-on lire sur leur site officiel. Si des membres acceptent une transfusion sanguine, même lorsque le pronostic vital est engagé, ils sont exclus de la communauté s'ils ne se repentent pas.

(nxp/ats)